

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

- 19 Octobre 2012

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOISSAC POUR OBTENIR L'EXECUTION DE LA DECISION DU CONSEIL D'ETAT EN DATE DU 22 MAI 2012, NOTIFIEE LE 29 MAI ANNULANT L'ELECTION DE MADAME LOUBIERES-ARNAL

Rapporteur : Mme CASTRO

Lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 4 octobre dernier un vœu a été voté à l'unanimité concernant le souhait d'exécution de la décision du conseil d'Etat en date du 22 mai 2012, notifiée le 29 mai annulant l'élection de Madame Loubières Arnal, délégué communautaire Castelsarrasinoise, à la vice-présidence de la



Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac et la demande d'organisation de nouvelles élections visant à élire un vice-président moissagais.

Ce vœu a été transmis à Monsieur le Préfet, à Madame la sous-préfète et Monsieur le Président de la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac par courrier daté du 9 octobre.

A ce jour, ce vœu est resté sans suite.

C'est pour cela qu'aujourd'hui nous réitérons ce vœu car soucieux et préoccupés du dysfonctionnement actuel de l'exécutif qui a pour conséquence le blocage de la communauté de communes. Il est plus que temps comme nous l'évoquions précédemment de remettre en route notre institution. Ne serait-ce que pour accorder rapidement les aides financières aux associations intercommunales qui souffrent de l'absence de soutien au cours de cette année 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :